



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 060-216004275-20240628-D24-DE



Extrait du registre des délibérations
Du conseil municipal

Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot
60128 Mortefontaine
03 44 54 31 56
mairie@mortefontaine-oise.fr

Nombre de membres	11		
Présents	9		
En exercice	11		
Qui ont pris part à la délibération	9		
Date de convocation du conseil municipal	21 juin 2024		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippon	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval		X	
Evelyne Laffargue Moreno	X		
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mille vingt et quatre, le 27 juin, à vingt trente heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Fabre, Maire.

Délibération n° 24-2024

Objet : modification Règlement Intérieur de la cantine et de la garderie

Le Maire rappelle à l'assemblée :

À la suite de l'augmentation des coûts, les tarifs de la cantine et de la garderie du soir avec goûter seront de 4€ au lieu de 3€.

La garderie du soir sera payante de 16h à 18h avec goûter et aucun enfant ne pourra partir avant 17h pour éviter toute dispersion et dérangement.

De plus, après vérification auprès d'ADICO, Monsieur le Maire soumet la possibilité d'ajouter :

- Une prestation le soir : garderie avec goûter et étude de 16h à 18h00 au tarif de : 6€ (quota de 10 enfants maxi par groupe)
- Un supplément de 1€ s'appliquera pour les enfants qui resteront au-delà de 18h.

Le règlement de cantine et périscolaire seront mis à jour.
Le conseil municipal valide ces modifications à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacques FABRE

